

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 26 novembre 2015 à compter de 18h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.

Est absent :

M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

À 18 h 00, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2015-11-201

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyée par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

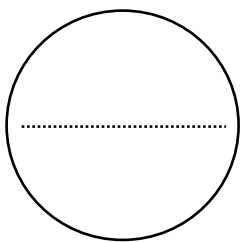
rés : 2015-11-202

**DEMANDE DE MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE
ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE MAMOT DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DU FONDS CONJONCTUREL DE
DÉVELOPPEMENT**

Attendu que dans le cadre de l'entente intervenue entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et le MAMOT (*ref: Résolution n° 2014-09-220*), la municipalité a pris certaines mesures correctives pour renforcer la sécurité de son Centre Multi-Récréatif prévue à son plan de redressement;

Attendu que la municipalité a découvert la présence de moisissures sur un mur de la patinoire intérieur et a mis la zone est en quarantaine depuis;

Attendu que pour être en mesure d'ouvrir la patinoire cette saison 2015-2016, la municipalité doit procéder à la décontamination du Centre Multi-Récréatif selon la démarche générale proposée dans le *Guide sur les risques à la santé associés à la présence de moisissures en milieu intérieur* de l'Institut de la santé publique du Québec;



En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement de demander à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, d'accepter la présente demande de modification du protocole d'entente qui comprend les trois volets suivants :

- 1) La modification des travaux admissibles pour permettre à la municipalité d'ajouter à sa liste l'ensemble de l'opération de décontamination (test d'air, prélèvement et analyse, travaux de décontamination et restauration);
- 2) L'ajout d'une subvention supplémentaire couvrant l'ajout des travaux de décontamination selon les exigences du programme, soit 50 % (48 860,38 \$);
- 3) La prolongation du délai pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

rés : 2015-11-203

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18 h 05 sur une proposition de Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2015.